Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 056-215601741-20260908-D2026_77-DE

MAIRIE DE PLUMELIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026

Délibération 2026_77

L'an deux mil vingt-six , le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le trois septembre, s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur GUEGAN Pierre , Madame CONAN Patricia, Monsieur LORIC Roland , Madame LIDURIN Christelle, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame SANSON Murielle, Monsieur SIBERT Christian, Monsieur LORGEOUX Eric, Monsieur CORRE Jacques, Monsieur DUVAL Franck, Monsieur LE BOURNE Jean-Luc, Madame PEDRONO Vanessa, Monsieur GRANDIN Yann, Madame LE BOULER Sabrina, Madame LECLERRE Vanessa, Madame MILLET Laurence, Monsieur LE GUIDEC Pierre-Marie, Madame MARTIN Nathanaël , Madame Alicia LE GUILLOUX, Madame GAUTHER Lucie, Madame HUGUET LEPERF Anaïs.
Excusés et représentés : Monsieur BOURGES André (pouvoir à Monsieur LORIC Roland)
Excusé : Monsieur DAUMER David
Secrétaire : Madame MILLET Laurence
Nombre de conseillers en exercice: 23
Nombre de conseillers présents : 21 / pouvoirs : 1 /Nombre de conseillers votants : 22

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION SOLID'ART ET TY

Entendu la présentation de l'association SOLID'ART ET TY, à savoir plusieurs groupes de théâtre qui travaillent et se réunissent tout au long de l'année dans la salle Léon Le Tutour à PLUMELIN, avec au sein de l'association, une troupe de théâtre pour adolescents, qui a été sélectionnée pour 3 festivals en 2026.
Considérant la demande de l'association qui a sollicité la collectivité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle, afin d'aider au financement des déplacements liés à la participation à ces festivals ;
Considérant que la demande a été étudiée et discutée au sein de la commission Association & Evènements, réunie le 26 mai 2026 ;
Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€ en lien avec le rayonnement de l'association et l'accompagnement du projet de participation aux festivals ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour,

- ✓ Approuve la proposition de la commission Association & Evènements;
- ✓ Valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'associations SOLID'ART ET TY d'un montant de 500 euros pour l'année 2026 ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions budgétaires nécessaires ;
- ✓ Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes dispositions et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pierre GUEGAN
Maire de PLUMELIN

